



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

COTOREP

Question écrite n° 63533

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le fait que certaines COTOREP sont beaucoup plus restrictives que d'autres lorsqu'elles doivent fixer le taux d'invalidité de personnes handicapées. De nombreux dossiers sont même parfois purement et simplement rejetés. Elle souhaiterait donc qu'elle lui indique, département par département, quel a été en 2000 le pourcentage de dossiers rejetés par chaque COTOREP. Elle souhaiterait également qu'elle lui indique pour chaque département quel a été le nombre de cartes d'invalidité à au moins 80% attribuées au cours de l'année pour 100 000 habitants.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63533

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3916